



SCOT NORD TOULOUSAIN

Etude sur les déchets des entreprises du SCOT Nord Toulousain

22 septembre 2010

CHAMBRE DE
COMMERCE
— ET —
D'INDUSTRIE
DE TOULOUSE

www.toulouse.cci.fr



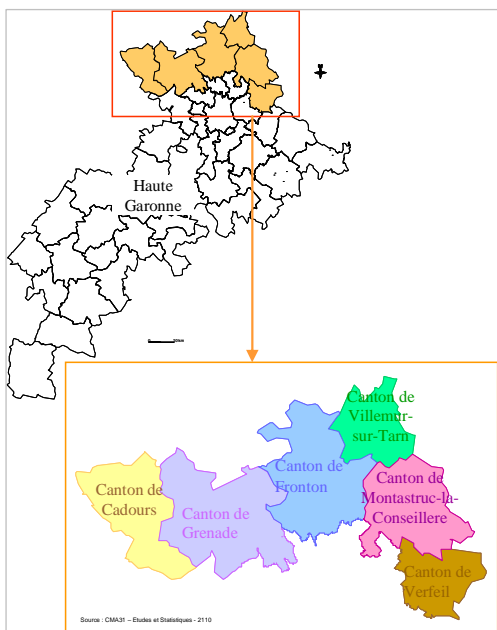
**Chambre de Métiers
et de l'Artisanat**

Haute-Garonne

Sommaire

Contexte de l'étude	3
Objectifs de l'étude.....	3
Première partie : caractérisation du gisement des déchets des entreprises du territoire du SCOT NORD Toulousain	4
1 Méthodologie.....	4
2 Périmètre de l'étude	6
3 Caractérisation du gisement de DIB	8
4 Caractérisation du gisement de déchets dangereux.....	12
5 Caractérisation du gisement de déchets inertes du BTP.....	14
6 Les déchets issus de l'agriculture	15
7 Suites de l'étude.....	16
Deuxième partie : la collecte et le traitement des déchets des entreprises	17
Introduction.....	17
1 La collecte des déchets des entreprises.....	17
2 Le traitement des déchets des entreprises	22
Troisième partie : propositions	27
1 S'appuyer sur les infrastructures existantes	27
2 Constituer des équipements spécifiques aux entreprises	30
3 En complément de l'apport volontaire, constituer une ou plusieurs installations de stockage de déchets inertes	30
4 Améliorer la valorisation des cartons en mettant en place une collecte sélective.....	31
Conclusion.....	32
Annexe 1	33
Lexique.....	33
Annexe 2	34
L'environnement économique. Généralités.	34

Contexte de l'étude



Dans les différentes rencontres avec le Syndicat Mixte du SCOT Nord Toulousain, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat avait évoqué la problématique environnementale et notamment le besoin des entreprises de pouvoir disposer sur le territoire de solutions pour le dépôt des déchets produits par leur activité. Les élus locaux notamment les Président et vice Président du SCOT Nord Toulousain ont manifesté leur souhait d'avancer sur ce point.

Le 16 octobre 2009, à Mirepoix sur Tarn, élus, Chambre de Métiers et Chambre de Commerce ont décidé de compléter « L'état initial de l'environnement » réalisé dans le cadre des travaux du SCOT en y intégrant un volet sur les déchets produits par les entreprises sur le territoire.

M. Eric Oget, Président du SCOT a demandé que soit associé à la démarche la Chambre d'Agriculture en raison du caractère rural du territoire. L'agriculture étant également un secteur producteur de déchets.

La volonté clairement exprimée des élus locaux est de prévoir l'éventuel accueil de déchetteries pour les professionnels si le besoin est avéré et par conséquent de programmer dans le SCOT, document d'urbanisme, les points de chute de ces équipements.

Par courrier le 5 novembre 2009, M. Eric OGET sollicitait les organismes consulaires pour la réalisation de cette étude.

Objectifs de l'étude

L'étude sur les déchets des entreprises du SCOT Nord de la Haute-Garonne a pour objectif :

- de caractériser les gisements de production de déchets des entreprises du territoire, en prenant en compte les déchets industriels banals (DIB), les déchets inertes et les déchets dangereux ;
- d'orienter les élus locaux sur le choix d'emplacements d'une ou plusieurs structures susceptibles d'accueillir des déchets en apport volontaire.

Première partie : caractérisation du gisement des déchets des entreprises du territoire du SCOT NORD Toulousain

1 Méthodologie

Evaluation du gisement de DIB

Cette méthodologie d'évaluation du gisement des déchets non dangereux (hors inertes) produits par les entreprises a été développée par la CCIT (Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse), la CMA 31 (Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Haute-Garonne) et l'ORDIMIP (Observatoire Régional des Déchets Industriels de Midi-Pyrénées).

Cette évaluation est basée sur 378 ratios de production issus d'études et d'outils existants.

Ces ratios ont été identifiés pour 42 secteurs d'activités représentant l'ensemble des ressortissants de la CCIT et de la CMA31.

Pour chaque secteur d'activité il a été calculé un ratio pour chaque tranche d'effectif de l'établissement linéairement proportionnel à ces tranches d'effectif (9 tranches d'effectifs par secteur d'activité).

La fiabilité des résultats est liée à la fiabilité des codes NAF et de l'effectif du répertoire des métiers et du registre du commerce.

Pour « élaborer » cet outil, des choix ont été faits, notamment lors de la définition des ratios. Etant donné le peu de références nationales ou locales, ces choix peuvent parfois sembler difficiles à justifier et les méthodes ont été plus empiriques que scientifiques. Nous n'avons pas d'avis officiel sur la fiabilité de cette méthodologie.

Sur les précédentes versions de l'outil, il a été estimé empiriquement à partir des quelques retours d'expériences que l'on pouvait considérer que les résultats étaient fiables à +/- 15 % sur un échantillon minimum de 5000 établissements.

Les tonnages correspondent à un gisement (soit une production de déchets) et non à une évaluation de déchets collectés et traités (soit par le Service Public soit par des professionnels du déchet ou enfin par d'autres voies comme la valorisation interne).

La répartition par nature de déchets est à considérer comme une tendance et en aucun cas comme des gisements identifiés, triés et donc captables par la collecte. *Exemple : X tonne de bois ne signifie pas qu'il y a X tonnes de bois qui sont produits et triés. Cela signifie que X tonnes de bois (triées et en mélange) ont été identifiées.*

Evaluation du gisement de déchets dangereux

La méthodologie utilisée pour l'évaluation du gisement de déchets dangereux a été développée par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne. Comme pour les DIB, l'outil d'évaluation repose sur des ratios de production de déchets en fonction de l'activité et de l'effectif des établissements. Ces ratios ont été élaborés par une étude de terrain au début des années 2000, puis mis à jour en 2006.

Evaluation du gisement de déchets inertes

Le gisement de déchets inertes est évalué à l'aide des ratios de production utilisés dans le cadre du Plan départemental de gestion des déchets de chantiers du bâtiment et des travaux publics de Haute-Garonne (CAPEB31, ARCE, CCIT, CMA31, 2001). Dans le Plan départemental, la production de déchets inertes par canton avait été évaluée.

Le Plan distingue les déchets inertes issus du bâtiment et les déchets inertes issus des travaux publics. Nous reprendrons cette distinction dans notre étude.

2 Périmètre de l'étude

Il ne s'agit pas pour les collectivités locales de trouver des solutions pour gérer l'ensemble des déchets des entreprises, mais bien de permettre de compléter l'offre existante en matière de collecte de déchets, que ce soit par les services publics ou par des prestataires privés.

Les entreprises de grande taille ont les moyens de gérer elles-mêmes leurs déchets, tandis que les entreprises de petite taille (moins de 50 salariés) peuvent rencontrer des difficultés.

L'étude permettra, le cas échéant, de déterminer si certaines catégories de déchets posent problème. Nous partirons de l'hypothèse selon laquelle les entreprises de grande taille ont les moyens de gérer elles-mêmes leurs déchets, tandis que les entreprises de petite taille (moins de 50 salariés) peuvent rencontrer des difficultés pour certains de leur déchets, en particulier les entreprises agricoles et les entreprises du bâtiment.

Toutes les catégories de déchets seront étudiées, à savoir les déchets banals, les déchets dangereux et les déchets inertes.

Population étudiée

La population étudiée comporte 3235 établissements représentant 6088 salariés.

Périmètre géographique : SCOT Nord du département de la Haute-Garonne. 62 communes, 62000 habitants (DDE31 mars 2006).

Sur le territoire du SCOT Nord, les établissements immatriculés au registre du commerce et des sociétés et au répertoire des métiers sont au nombre de 3266. Ces établissements représentent un effectif salarié de 10252 personnes.

31 établissements ont un effectif de plus de 50 salariés. Ils représentent 4164 salariés. Le plus important est la société LABINAL à Villemur-sur-Tarn qui comprend 520 salariés. Afin de correspondre au périmètre défini plus haut, les établissements de plus de 50 salariés sont exclus de l'étude.

	Nombre et %	
Canton de CADOURS	98	3%
Canton de FRONTON	1 045	36%
Canton de GRENADE	813	28%
Canton de MONTASTRUC-LA-CONSEILLERE	613	21%
Canton de VERFEIL	152	5%
Canton de VILLEMUR SUR-TARN	216	7%

Tableau 1 : Répartition géographique des établissements

Le canton de Fronton représente environ un tiers du nombre d'établissements (1045). Les cantons de Grenade et de Montastruc sont respectivement en 2^{ème} et 3^{ème} position avec 819 et 613 établissements.

Source : CCIT, CMA31 – 2010

Répartition des activités

Le secteur d'activité administration et services est le plus représenté avec 828 établissements. Viennent ensuite les petits commerces non alimentaires (222), les travaux de maçonnerie générale (204), la construction (192), le commerce de gros (178). Les activités agricoles enregistrées au registre du commerce représentent 85 établissements.

3 Caractérisation du gisement de DIB

La production globale de DIB est estimée à 16945 tonnes/an (31445 t/an si on tient compte des établissements de plus de 50 salariés).

Répartition géographique

Les trois cantons où sont produits le plus de déchets sont Grenade (5332 t/an), Montastruc (4967 t/an) et Fronton (4080 t/an). Ces trois cantons représentent 80 % du gisement de DIB global.

Remarque : le fait d'avoir exclu les établissements de plus de 50 salariés change l'ordre des cantons les plus producteurs de déchets.

Tableau 2 – Classement des trois cantons où sont produits le plus de DIB

3 premiers cantons avec les établissements 50+	DIB en t/an	3 premiers cantons sans les établissements 50+	DIB en t/an
Villemur	10942	Grenade	5332
Montastruc	7986	Montastruc	4967
Fronton	5589	Fronton	4080

A noter qu'une société de l'industrie du bois (22 salariés, Bessières, canton de Montastruc) produit 2975 t/an de DIB, c'est-à-dire la quasi-totalité des DIB du secteur industrie du bois.

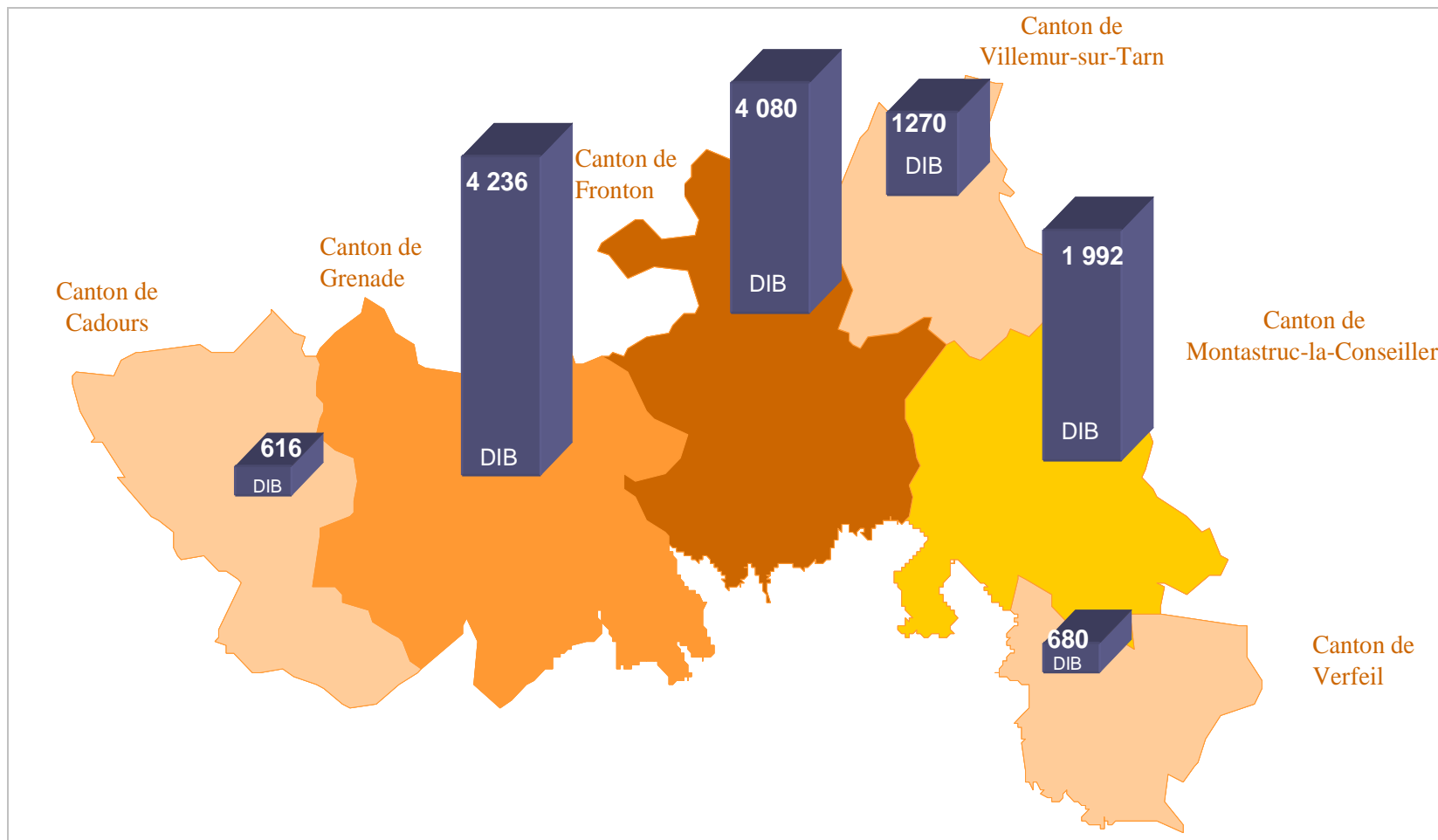
Une société du secteur activités agricoles (Daux, canton de Grenade) produit 1096 t/an de DIB, c'est-à-dire un tiers du gisement du secteur activités agricoles.

Si l'on exclut ces deux cas particuliers, le gisement global est de 12874 t/an. Les cantons où sont produits le plus de DIB (80% des DIB) sont présentés dans le tableau 3.

Tableau 3 – Cantons où sont produits le plus de DIB (entreprises de moins de 50 salariés)

Cantons	Production de DIB en t/an
Grenade	4236
Fronton	4080
Montastruc	1992

Répartition des DIB par canton



Source : CMA31, CCIT – 2010

Répartition par secteurs d'activités

Les activités qui produisent le plus de DIB sont les activités agricoles (3538 t/an), l'industrie du bois (3028 t/an), les travaux de maçonnerie générale (1080 t/an), le petit commerce non alimentaire (1014 t/an). A elles seules, ces activités génèrent la moitié du gisement global de DIB.

Si l'on exclut les 2 cas particuliers, le tableau 4 ci-dessous reprend les activités les plus productrices de DIB.

Tableau 4 – Secteurs d'activités qui produisent le plus de DIB (entreprises de moins de 50 salariés)

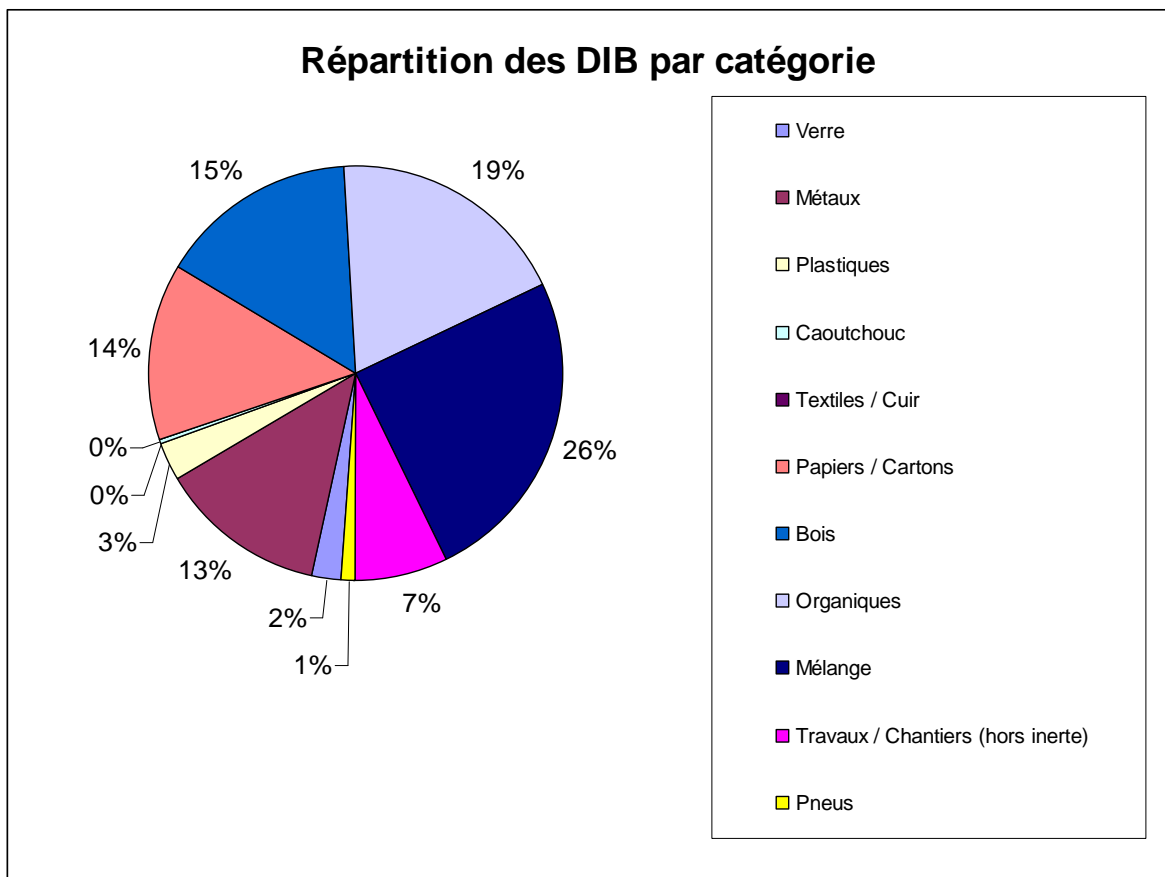
Secteurs d'activités	DIB t/an	Nombre d'établissements - de 50 salariés
Activités agricoles	2443	85
Travaux de maçonnerie générale	1080	204
Petit commerce non alimentaire	1014	222
Commerce de gros	936	178
Grandes et moyennes surfaces	794	15
Construction	722	192
Industrie de la métallurgie	632	30
Autres industries	563	84
Café hôtel restaurant	501	136
Petit commerce alimentaire	444	117

Répartition par type de déchets

Exclusion faite des 2 cas particuliers, le tableau 5 reprend les DIB les plus produits (représentant plus de 90 % des DIB produits).

Tableau 5 – Catégories de DIB les plus produits (entreprises de moins de 50 salariés)

Type de déchets	Quantité en t/an
Mélange	3169
Déchets organiques	2447
Bois	1987
Papiers cartons	1773
Métaux	1684
DIB de chantiers	937



4 Caractérisation du gisement de déchets dangereux

La production totale de déchets dangereux est estimée à 929,8 tonnes par an, 559 tonnes par an si on ne tient pas compte des huiles moteur.

Répartition par activités

Tableau 6 – Répartition des déchets dangereux par activité

Nombre de salariés	Nombre d'entreprises	Activités	Gisement t/an hors HM*	%
178	95	Entretien et réparation de véhicules automobiles	119,5	21,3 %
50	1	Fabrication de composants passifs et de condensateurs	56,7	10,1 %
256	47	transports routiers de marchandises de proximité	47,0	8,4%
107	30	activités de nettoyage	41,9	7,5%
129	111	coiffure	33,4	6,0%
208	27	transports routiers de marchandises interurbains	27,0	4,8%
82	22	Mécanique générale	25,8	4,6%
38	29	commerce de détail optique et photographie	19,0	3,4%
29	10	blanchisserie-teinturerie de détail	17,5	3,1%
55	6	blanchisserie-teinturerie de gros	17,1	3,1%
5	5	Autre imprimerie (Labeur)	13,5	2,4%
33	3	Fabrication d'éléments en matières plastiques pour la construction	13,1	2,3%
13	11	Composition et photogravure	12,0	2,1%
13	8	Fabrication d'équipements aérauliques et frig. industriels	11,9	2,1%
47	12	Fabrication de constructions métalliques	10,9	2,0%
2170	1118	Autres	92,7	16,8 %

*HM : huiles moteurs

400 entreprises environ génèrent 80 % du gisement de déchets dangereux.

Répartition par catégorie de déchets

Tableau 7 – Répartition des déchets dangereux par catégorie de déchets

CATEGORIE	QUANTITE (t/an)
LIQUIDES ET BOUES DE TYPE ACIDE	20,5
LIQUIDES ET BOUES DE TYPE BASIQUE	67,4
LIQUIDES INFLAMMABLES	57,6
DECHETS LIQUIDES HUILEUX (y c HM*)	434,3
PRODUITS PATEUX	15,6
PHYTOSANITAIRES ET ENGRAIS	3,4
BOMBES AEROSOLS / GAZ	8,1
PILES, BATTERIES ACCUMULATEURS	84,2
PRODUITS PARTICULIERS	5,1
DECHETS MINERAUX SOLIDES	16,8
PRODUITS A BASE DE HOUILLE ET DE PETROLE	0,1
CARTOUCHES ET SUPPORTS DE FILTRATION	79,3
CHIFFONS, ABSORBANTS ET EMBALLAGES SOUILLES	136,2
BOIS TRAITES	0,2
PRODUITS NON IDENTIFIES	1,0
TOTAL ARRONDI*****	929,8
Hors huiles moteur	559,8
HORS HM, HORS PILES	475,6

*HM : huiles moteur

5 Caractérisation du gisement de déchets inertes du BTP

Tableau 8 – Répartition des déchets inertes du bâtiment par Canton

Cantons	Déchets inertes en t/an
Cadours	1107
Fronton	16696
Grenade	10487
Montastruc	6676
Verfeil	2556
Villemur	2820
Total	40342

L'aire urbaine de Toulouse et le nord de la Haute-Garonne connaissent un déficit de traitement de 1 409 235 tonnes de déchets inertes par an.

Ces données sont issues du Plan départemental de gestion des déchets de chantiers du bâtiment et des travaux publics de Haute-Garonne (CAPEB31, ARCE, CCIT, CMA31, 2001). Elles concernent l'ensemble des établissements inscrits au registre du commerce et au répertoire des métiers de la zone du SCOT Nord Toulousain sous une activité de bâtiment.

A ces 40 342 t/an de déchets inertes du bâtiment, il faut ajouter 95 868 t/an de déchets inertes issus des travaux publics, soit un total de 136 210 t/an de déchets inertes du BTP.

Le plan départemental considère que 50 % des déchets inertes (68 105 t/an) peuvent être recyclés, les 50 % restant sont destinés à être stockés dans des centres de stockage autorisés dans le cadre du Code de l'urbanisme ou au remblaiement d'anciennes gravières dans le cadre de la loi sur l'eau.

Selon le Plan, élaboré en 2002, la zone géographique comprenant l'aire urbaine de Toulouse et le nord du département produisait 1 409 235 tonnes par an de déchets inertes pour une capacité de traitement (stockage et valorisation) de 350 000 tonnes par an, soit un déficit de 1 059 235 tonnes par an.

6 Les déchets issus de l'agriculture

Les agriculteurs n'ont pas d'autre option que le stockage des déchets plastiques.

Une enquête, réalisée en 2007- 2008 par la Chambre d'Agriculture, visait à recenser les déchets de plastiques issus de l'agriculture sur le périmètre de quatre cantons (Fronton, Villemur, Montastruc et Verfeil).

La Chambre d'Agriculture a essayé de trouver une solution de recyclage de ces déchets auprès des déchetteries de DECOSET en partenariat avec l'entreprise VEOLIA.

A ce jour, les différentes démarches n'ont pas permis d'aboutir à une organisation de collecte.

Le problème de récupération de certains déchets reste entier. Pas de filière de recyclage, aucune collecte en vue de la destruction et bien évidemment interdiction de les brûler. Les agriculteurs concernés n'ont pas d'autres options légales que le stockage. Sur certaines exploitations ce stockage atteint ses limites, occupation de l'espace et impact visuel défavorable (notamment si accueil de clientèle à la ferme).

Le public concerné est composé pour l'essentiel de maraîchers et d'éleveurs. Le tableau ci-après évalue sur le périmètre concerné par l'étude, la production annuelle par types de déchets.

Tableau 9 – Déchets issus de l'agriculture

Catégorie de déchets	Quantité
Baches d'ensilage	3330 kg
Films enrubannage	1600 kg
Filet d'enrubannage	600 kg
Ficelle	2355 kg
Bidon lessive	183 Unités
Film de serre	8600 kg
Paillage	4715 kg
Tunnel forçage	2350 kg
Sac 50 kg	7839 Unités
Big-Bag	964 Unités
Total annuel	23550 kg
	8986 Unités
Stock 2007-2008	13360 kg

7 Suites de l'étude

Les déchets dont on tiendra compte pour la suite de l'étude (enquête auprès des collecteurs publics et privés) sont les déchets des activités agricoles, du bâtiment et du commerce. Dans les catégories de déchets, on portera une attention particulière aux déchets dangereux, aux déchets inertes et déchets de chantiers, aux déchets organiques (déchets verts), au bois, aux papiers et cartons.

En ce qui concerne les métaux. On considère que ce n'est pas une catégorie de déchets qui soulève une problématique et qui nécessite la recherche d'une solution de la part des collectivités, d'autant qu'il existe des sociétés de récupération des métaux dans le territoire du SCOT.

Les organismes ont été enquêtés sont les 7 collectivités ou EPCI qui possèdent une compétence en matière de déchets ménagers et assimilés, à savoir :

- DECOSET,
- La Communauté de Communes du Canton de Cadours,
- La Communauté de Communes Save et Garonne,
- La Communauté de Communes du Canton de Villemur
- Le SIVOM de Bruguères,
- Le SIVOM de Fronton,
- Le SIVOM de Montastruc Verfeil.

Les thèmes abordés dans l'enquête ont été l'accès des entreprises aux déchetteries publiques, la fiscalité sur les déchets, la problématique des dépôts sauvages, la part de DIB collectés dans les OM, les perspectives.

Deuxième partie : la collecte et le traitement des déchets des entreprises

Introduction

Sur le territoire du SCOT, la collecte des déchets ménagers et assimilés est de la compétence de 6 collectivités :

- SIVOM de Bruguères,
- Communauté de communes de Save-et-Garonne,
- SIVOM de Fronton,
- SIVOM de Montastruc,
- Communauté de communes de Cadours,
- Communauté de communes de Villemur.

Les déchetteries du territoire du SCOT sont de la compétence de DECOSET. VEOLIA PROPLETE en assure l'exploitation. Les 6 déchetteries du SCOT Nord sont fermées aux entreprises.

Le traitement des déchets ménagers et assimilés du SCOT est sous la compétence de DECOSET, propriétaire de l'usine d'incinération et du centre de tri de Bessières. La société Econotre en assure l'exploitation.

1 La collecte des déchets des entreprises

Bien que n'étant pas de la compétence directe des collectivités locales, la collecte des déchets des entreprises est assurée en partie via les services publics de collecte des déchets ménagers et assimilés.

Au cours de l'enquête réalisée auprès des 6 collectivités du SCOT Nord, nous avons pu constater une hétérogénéité des services de collecte rendus aux entreprises, notamment à cause des différences de contexte de ces territoires, les uns étant très ruraux, les autres ayant des pôles d'activités économiques (voir annexe 2 : environnement économique).

Une synthèse des résultats de l'enquête auprès des collectivités est présentée dans le tableau 10.

Tableau 10 – Synthèse des enquêtes auprès des collectivités ayant la compétence collecte des déchets ménagers

	Services de collectes	Installations de traitement	Problèmes posés par les déchets des entreprises	Aspects financiers	Projets
Sivom Bruguières	OM pour les commerçants en centre ville. Assimilés en ZI.	Sté ROM compostage	Peu de dépôts sauvages : quelques pneus.	TEOM	Intégration des communes de Bruguières, Lespinasse et Grantentour dans le Grand Toulouse en 2011
CC Save et Garonne	- OM et assimilés. - Location occasionnelle de bennes.	Gravières de St-Jory exploitées par Cassin TP.	Nombreux dépôts sauvages régulièrement nettoyés par la CC.	Redevance spéciale pour 6 entreprises. Seuil : 2 bacs de 750 l. 4 supermarchés ont quitté le service public.	- Déchetterie pro. - Collecte sélective des cartons. - Plan de prévention des déchets - Nettoyage des dépôts sauvage de Saint-Caprais par Nature MP.
Sivom de Fronton	OM et assimilés. 4 sites d'apport volontaires des cartons.	Cassin TP à Saint-Sauveur.	Problème des DTQD. Les peintres en bât. Doivent aller à Toulouse. Dépôts sauvages : gravats et pneus.	Redevance spéciale pour 700 entreprises.	Collecte sélective des ménages en porte à porte à l'étude.
Sivom de Montrastruc	OM et assimilés (2200 m ³ /an)	COVED St-Sulpice-sur-Tarn. Midi-Pyrénées Granulats (Garidech)	Peu de dépôts sauvages. Souvent à coté des conteneurs OM.	Redevance spéciale : 30 entreprises assujetties.	Redevance incitative pour particuliers et professionnels.
CC Cadours	OM et assimilés.		Dépôts à coté des conteneurs OM.	Redevance forfaitaire de 87 €/an.	
CC Villemur	OM et assimilés. Benne carton 1,5 t/mois. Bacs de 750 l en ZA.	RUP Nohic (82) : terres et inertes.	Rares dépôts sauvages. Dépôts à coté des conteneurs.	TEOM	

22% des ordures ménagères résiduelles proviennent des activités économiques soit 4179 t/an



Les déchetteries du SCOT Nord Toulousain sont fermées aux entreprises.

4 collectivités ont mis en place un système de redevance spéciale, mais selon des modalités très différentes

Toutes les collectivités compétentes en matière de collecte des déchets collectent des entreprises dans le cadre du service public de collecte des déchets ménagers et assimilés. Il est particulièrement difficile de savoir quelle part les assimilés prennent dans le volume total des déchets collectés. Toutefois, la campagne de caractérisation nationale menée par l'ADEME en 2007 montre que 22% des ordures ménagères résiduelles proviennent des activités économiques soit 4179 t/an¹ pour le territoire du SCOT Nord. Certaines collectivités mettent à disposition des conteneurs de collecte dans les zones d'activités. La collecte sélective des emballages ménagers n'est en général pas appliquée aux entreprises.

La Communauté de communes de Save-et-Garonne loue de manière occasionnelle des bennes pour collecter des DIB. Le SIVOM de Fronton et la Communauté de communes de Villemur ont mis en place deux systèmes de collecte des cartons en apport volontaire. Fronton a mis en place 4 points d'apport volontaire, Villemur place une benne collective deux fois par mois.

4 collectivités ont mis en place un système de redevance spéciale, mais selon des modalités très différentes. A Fronton, la redevance est pratiquement systématique et concerne 700 entreprises. A Cadours, la redevance est forfaitaire. Save-et-Garonne fait payer une redevance à 6 entreprises, le SIVOM de Montastruc facture une redevance à 30 entreprises.

Le SIVOM de Bruguères et la Communauté de communes de Villemur appliquent la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

¹ L'EIE estime à 20896 t/an la quantité d'ordures ménagères résiduelles du SCOT Nord Toulousain.

Des dépôts sauvages montrent les difficultés rencontrées par les entreprises pour se débarrasser de leurs déchets

Des dépôts sauvages sur les territoires du SIVOM de Fronton et de la Communauté de communes de Save-et-Garonne sont symptomatiques des difficultés rencontrées par les entreprises pour se débarrasser de leurs déchets, les 6 déchetteries de DECOSET leur étant fermées. Les dépôts sauvages sont constitués essentiellement de gravats et de pneus. La filière d'élimination des pneus basée sur la responsabilité élargie des fabricants,

traverse une crise. Les quotas fixés par les fabricants auprès des organismes agréés (ALIAPUR, France Recyclage Pneumatiques) sont dépassés et ceux-ci ne peuvent plus financer la collecte et le traitement de nouveaux pneus. Un dispositif d'urgence permettant la collecte de 10 000 tonnes supplémentaires a été mis en place par le ministère en mai 2010.

En ce qui concerne les gravats, le territoire du SCOT, comme l'ensemble du département, connaît un déficit d'installation de stockage et de valorisation des déchets inertes, malgré la présence des gravières en cours de remblaiement et d'installations de recyclages sur les communes de Gagnac, Saint-Jory, Grenade et Ondes (voir tableaux 11 et 12).

Afin d'apporter une solution aux entreprises, la Communauté de communes de Save-et-Garonne projette d'établir une déchetterie mobile installée de manière permanente sur un terrain clôturé. Cette installation serait placée sur un terrain de 2000 m².

Le territoire du SCOT Nord Toulousain dispose de quelques prestataires privés de collecte des déchets des entreprises.

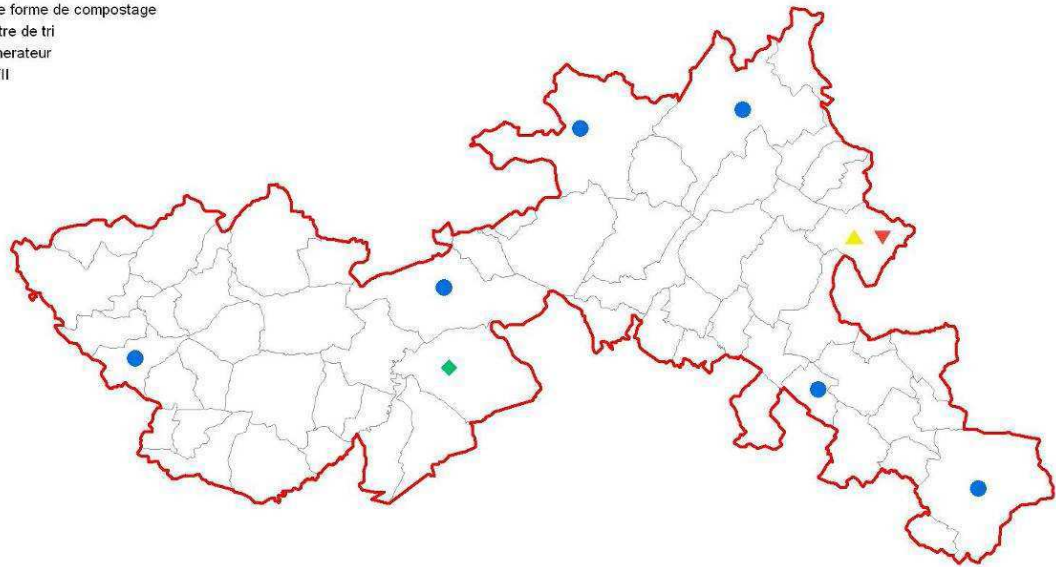
Des prestataires privés, situés en périphérie du territoire du SCOT génèrent des flux de déchets des entreprises (voir tableau 10) : ils sont situés à Saint-Jory, Gagnac, Bruguières (gravats, déchets verts, bois, DIB), à Saint-Sulpice-sur-Tarn (COVED), à Nohic (gravats).

Tableau 11 – Collecteurs de déchets des entreprises

Lieu	Installation	Type	Déchets
Fronton	COMA RENE METAUX	Regroupement, démolition	Métaux, VHU
Bruguières	ROM	Compostage	Déchets verts
Bruguières	PAPREC SUD OUSET	Centre de tri	DIB
Bruguières	SEOSSE ECO TRANSFORMATION	Valorisation	Déchets de bois
Bruguières	ECO RECUPERATION	Démolisseur VHU	VHU
Garidech	Midi-Pyrénées Granulats	Regroupement	Inertes
Nohic (82)	RUP SA	Gravières	Inertes et terres
Saint-Sulpice (81)	COVED	Centre de tri	DIB

Equipements de collecte et de traitement des déchets ménagers

-  Périmètre du SCOT
-  Déchetterie
-  Plate forme de compostage
-  Centre de tri
-  Incinérateur
-  CETII



Source : Conseil Général de Haute-Garonne

2 Le traitement des déchets des entreprises

Du fait de la présence de l'usine d'incinération de Bessières, des installations de stockage et de recyclage des gravats dans la zone des gravières de Gagnac, Saint-Jory, Grenade et Ondes, la plupart des déchets des entreprises ont peu de km à faire pour atteindre leur exutoire final.

Il n'en demeure pas moins que des dépôts sauvages sont régulièrement nettoyés là où se concentre l'activité économique (Fronton, Grenade), que les pneus posent un problème mais qui n'est pas spécifique au SCOT, qu'une grande partie des cartons n'est sans doute pas valorisée, que les déchets dangereux n'ont pas de filière locale de collecte ni de traitement.

Tableau 12 – Installations de traitement des déchets des entreprises

Lieu	Installation	Type	Déchets	Capacité
Bessière	ECONOTRE	Centre de tri Unité de valorisation énergétique	DIB, assimilés	170000 t/an dont 45000 de DIB.
Saint-Jory	CASSIN TP	Remblaiement carrière	Inertes : terres	
Gagnac	Graviers Garonnais	Recyclage	Inertes : béton	80000 t/an
Gagnac	Graviers Garonnais	Remblaiement gravière	Inertes : terres	107000 t/an
Gagnac	SOGEFIMA	Remblaiement carrière	Inertes : terres	125000 t/an
Gagnac	AMBROMAT	Recyclage	Inertes : béton	50000 t/an
Bruguières	ROM	Compostage	Déchets verts	
Bruguières	SEOSSE ECO TRANSFORMATION	Valorisation	Déchets de bois	
Bruguières	ECO RECUPERATION	Démolisseur VHU	VHU	
Bruguières	PAPREC SUD OUEST	Centre de tri	DIB	

Les déchets inertes

Malgré la présence proche d'installations de stockage et de traitement de déchets inertes du BTP, les dépôts sauvages montrent un défaut de solution de collecte de proximité.



Midi-Pyrénées Granulats récupère les inertes des entreprises.

La capacité de traitement de déchets inertes du BTP est importante à proximité du SCOT Nord Toulousain. Mais le département de Haute-Garonne souffre globalement d'un déficit de traitement de ce type de déchets que ce soit en matière de stockage ou de valorisation (le Plan départemental de gestion des déchets de chantiers du BTP estimait ce déficit en 2002 à 1 200 000 tonnes/an). De plus, les déchets de chantiers ne souffrent pas les longues distances,

ils doivent être collectés à proximité de leur lieu de production. Le nombre important de dépôts sauvages de gravats aux alentours de Fronton et Grenade montre un défaut de solution de collecte de proximité.

Le Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés préconisait : « pour les inertes issus des ménages et des artisans – commerçants acceptés en déchetterie, un réseau de décharges de classe 3 couvrant la zone du plan devra être mis en place. En zone rurale, des petits sites seront recherchés à l'échelle cantonale. La recherche des sites de déchetterie devra intégrer la création d'une classe 3 à proximité. » En 2009, ce réseau n'était toujours pas créé.

Les pneus

La problématique des pneus abandonnés ou accumulés chez les mécaniciens automobile ne sera résolue, au niveau national, que par une remise à plat de la filière d'élimination des pneus usagés.

Les collectivités interrogées lors de l'enquête ont unanimement signalé la présence de pneus abandonnés, notamment à proximité des conteneurs de collecte des déchets ménagers. C'est le résultat de la tourmente que subit la filière d'élimination des pneus depuis 2009. Mais la situation devrait s'améliorer dans les prochains mois avec le dispositif d'urgence mis en place par le ministère, qui accorde un quota supplémentaire de 10 000 tonnes de pneus pour l'année 2010.

Les cartons

Dans leur grande majorité, les cartons des entreprises sont collectés avec les ordures ménagères résiduelles et sont donc destinés à être incinérés dans l'usine d'Econotre.

Les entreprises du SCOT Nord Toulousain produisent 1773 t/an de papiers cartons. Certaines collectivités proposent un système spécifique de collecte des cartons des commerçants en apport volontaire (SIVOM de Fronton, Communauté de commune de Villemur). Une faible partie parvient peut être à passer par la collecte sélective des emballages ménagers. Mais la majorité des cartons est collectée avec les OM et incinérée dans l'usine d'ECONOTRE.

Les déchets verts, le bois

Les déchets verts peuvent être acheminés vers la plateforme exploitée par la société ROM, à Bruguères.

Les déchets organiques des entreprises du SCOT représentent 2447 tonnes par an, le bois, 1987 tonnes par an. DECOSET possède une plateforme de compostage à Merville, mais elle ne traite que les déchets verts provenant des ménages. Les déchets verts professionnels peuvent être acheminés vers une plateforme de compostage à Bruguères exploitée par la société ROM. Les déchets de bois peuvent eux être amenés à la société SEOSSE ECO-TRANSFORMATION située à Bruguères également.

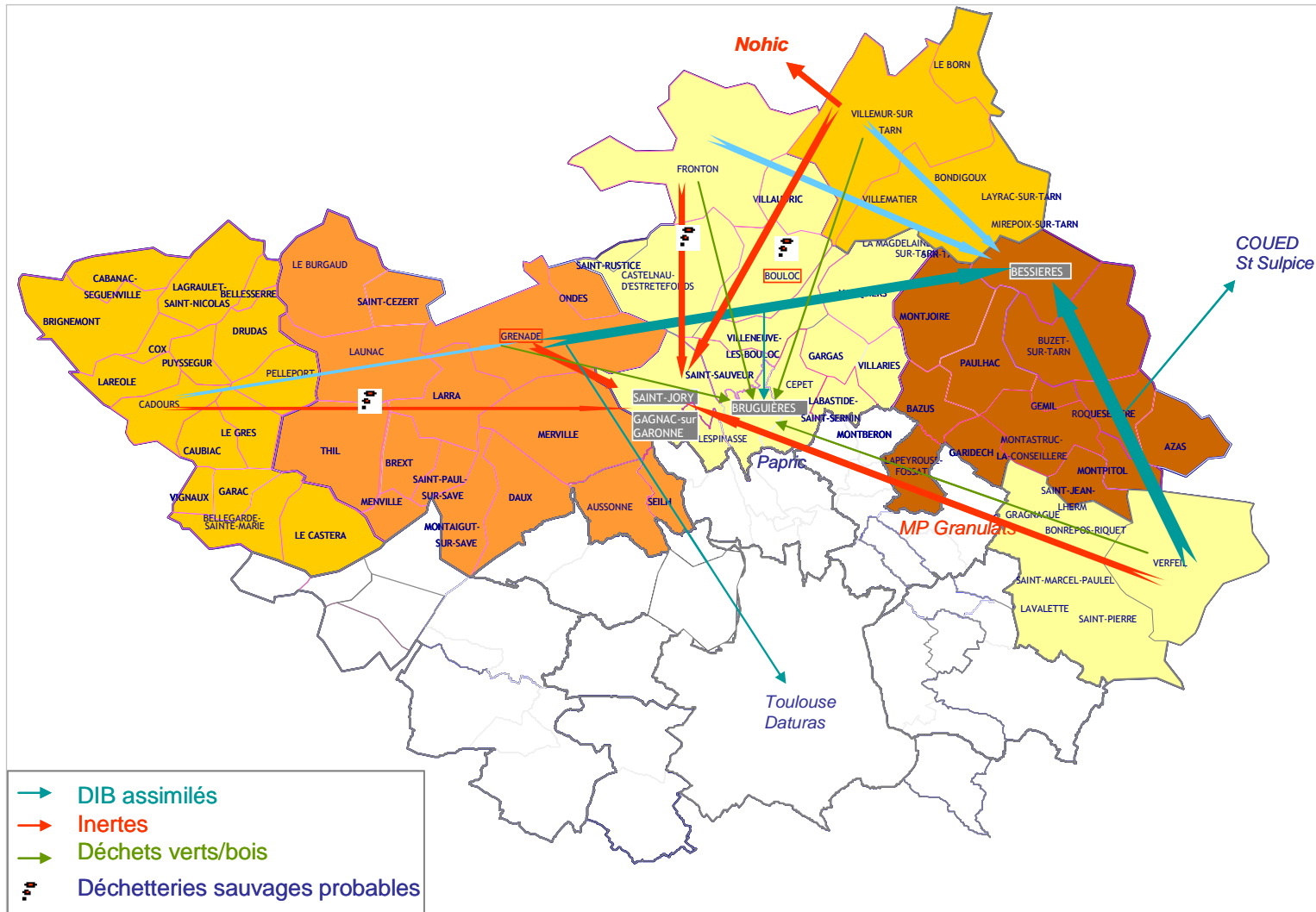
Les déchets dangereux

Quelque soit la ou les solutions retenues par les élus du SCOT Nord Toulousain, compte tenu du risque important pour l'environnement, les déchets dangereux devront être pris en compte.

Près de 1000 t/an de déchets dangereux en quantité dispersée (DTQD) sont produits par les entreprises du SCOT Nord Toulousain. Cette étude ne permet pas d'identifier les flux relatifs à ces déchets. On suppose qu'une partie est collectée par des prestataires privés spécialisés : c'est sans doute le cas pour les huiles minérales usagées dont la collecte est gratuite et qui représentent la moitié du gisement.

D'autres déchets de ce type, dans l'automobile, les pressings, ont des filières de collecte qui fonctionnent bien depuis de nombreuses années. Les entreprises font régulièrement appel à des prestataires privés spécialisés. Mais, si à peine 10 % du gisement de DTQD (hors huiles moteurs) sont collectés au niveau du département, il en est certainement de même sur le territoire du SCOT Nord.

Synthèse des flux de déchets des entreprises du SCOT Nord Toulousain



On cherchera, dans la partie suivante, à trouver des réponses aux problèmes soulevés lors de l'enquête auprès des collectivités. Ces problèmes touchent les déchets inertes, particulièrement autour de Grenade et Fronton, les plastiques agricoles, les cartons, les déchets dangereux, les pneus.

Troisième partie : propositions

1 S'appuyer sur les infrastructures existantes

De nombreux exemples, en Midi-Pyrénées, et en France, montrent qu'en zone à dominante rurale comme urbaine, les déchetteries publiques sont un bon moyen pour collecter des déchets des entreprises et prévenir la formation de dépôts sauvages. Ce système permettrait d'apporter une solution au problème des déchets inertes, des déchets dangereux, des plastiques agricoles, des déchets verts, du bois et des cartons.

Les apports des entreprises dans les déchetteries du Lot représentent 10 % des déchets non dangereux hors inertes.

Dans le Lot, le SYDED, syndicat mixte départemental assurant le traitement des déchets ménagers et assimilés, gère les 29 déchetteries du département. Les déchetteries acceptent les DIB, inertes, et déchets dangereux des professionnels lorsqu'ils sont assimilables à des déchets ménagers spéciaux. Les professionnels s'abonnent au service pour 45 € par an. Certains déchets sont collectés gratuitement, d'autres, comme

les inertes et les dangereux, sont payants. Les véhicules ne doivent avoir un PTAC supérieur à 3,5 tonnes. Le volume de déchets apportés par mois est également plafonné. Le SYDED estime collecter 1745 tonnes de DIB par an au travers des déchetteries, soit environ 10 % des déchets non dangereux hors inertes (cartons, métaux, bois, etc.)



Le système de TRIFYL, dans le Tarn est similaire. Seuls, les déchets assimilables à des déchets ménagers et « traitables » techniquement sur le territoire sont acceptés. Une tarification spéciale a été mise en place, basée sur une cotisation annuelle et sur un dépôt payant fonction du type de déchets déposés par ces professionnels. Une vignette permet l'accès aux sites TRIFYL.

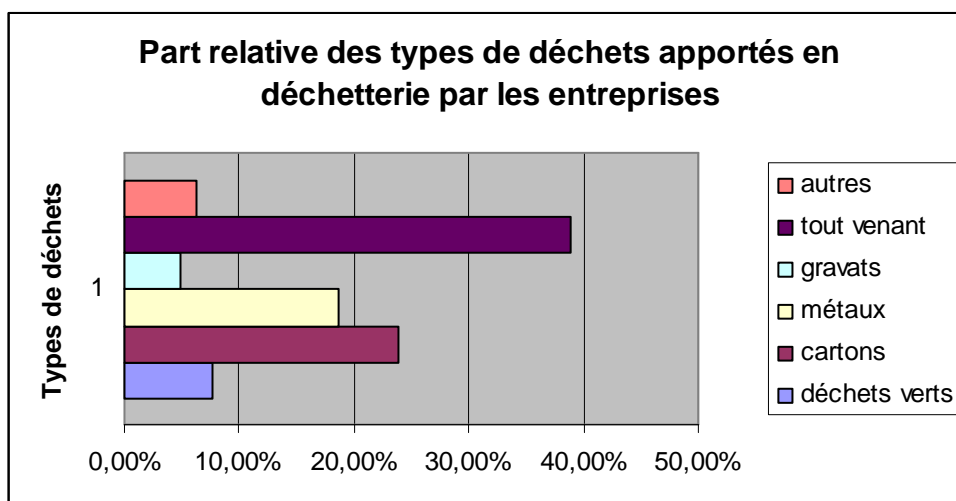
Dans le Gers, le syndicat mixte départemental de traitement des déchets ménagers et assimilés met en œuvre la même politique. Les 28 déchetteries sont ouvertes aux entreprises selon des conditions de tarification et de volume. Le réseau des déchetteries est un bon réseau de proximité pour les artisans du bâtiment et pour les faibles quantités de déchets. D'une manière générale, les déchets de l'artisanat du bâtiment (DI, DIB, emballages et certains DTQD comme les peintures, solvants, tubes néons, batteries, pesticides, produits acides et basiques) sont acceptés au sein des déchetteries, mais les apports sont limités en volume à 15 m³ par mois et par entreprise.

Les facteurs déterminant le taux de fréquentation par les professionnels sont les tarifs et l'amplitude d'ouverture des déchetteries

Des initiatives du même type tendent à se développer dans plusieurs régions françaises : en Bourgogne, les élus locaux, les organisations professionnelles, les consulaires ont signé une charte pour homogénéiser les conditions d'accueil des entreprises dans les déchetteries. On retrouve le même triptyque : tarification du service, limitation du tonnage des véhicules à 3,5 t, plafonnement du volume hebdomadaire apporté. Les 205 déchetteries de la région accueillent les entreprises dans les mêmes conditions.

Une étude préalable menée sur des déchetteries de la région montrait que la fréquentation des professionnels allait de 1 % à 13 % du nombre total de visiteurs selon les déchetteries. Les facteurs déterminant le taux de fréquentation par les professionnels sont les tarifs et l'amplitude d'ouverture des déchetteries. Entre 10 % et 23 % des entreprises des territoires concernés fréquentent les déchetteries. Les principaux utilisateurs sont des entreprises du bâtiment, les commerces, les organismes publics. Les professionnels utilisent les mêmes horaires que les particuliers.

Répartition des déchets apportés par les entreprises



ADEME/CRMA Bourgogne, 2006

Les cartons, les métaux et le tout venant représentent plus de 80 % des apports des entreprises.

L'accueil des entreprises en déchetterie ne nécessite pas d'investissement supplémentaire. Les déchets apportés par les professionnels sont limités aux types de déchets apportés par les particuliers. En jouant uniquement sur la tarification, l'amplitude horaire d'ouverture et les conditions d'accès, l'exploitant de la déchetterie peut avoir une parfaite maîtrise des apports des professionnels en déchetterie. Les coûts sont également maîtrisés par un abonnement annuel et une tarification des apports par type de déchets.

Le système de charte adoptée en Bourgogne et dans d'autres régions françaises pourrait très bien s'appliquer au SCOT Nord Toulousain. La charte pourrait associer DECOSET, les collectivités compétentes en matière de déchets, les consulaires, les organisations professionnelles, les associations de commerçants, artisans, etc.

2 Constituer des équipements spécifiques aux entreprises

Un deuxième scénario peut consister à créer des structures spécifiques aux entreprises, sur le modèle du projet mené par la Communauté de communes de Save-et-Garonne. Sur un terrain clôturé, une déchetterie mobile installée de manière permanente permettrait de collecter des catégories de DIB des entreprises (métaux, déchets verts, cartons, tout venant). Si cette solution est retenue, il faudra étudier la possibilité d'accueillir les inertes et les déchets dangereux assimilables aux DMS.

Trois équipements de ce type pourraient être répartis sur le territoire du SCOT. Un à Grenade, un à Bouloc, et un troisième à Bessières. Cette répartition tient compte de la proximité des activités économiques et donc du gisement et des grands projets d'aménagements (voir annexe 2 : environnement économique).

Les conditions d'accès, la tarification et l'amplitude horaire d'ouverture pourront là aussi faire l'objet d'une charte signée entre les différentes parties prenantes du projet.

3 En complément de l'apport volontaire, constituer une ou plusieurs installations de stockage de déchets inertes

L'ouverture des déchetteries publiques ou la constitution de déchetteries professionnelles ne régleront pas la question du manque d'installation de traitement de déchets inertes du BTP. Le Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés préconise la mise en place d'un réseau d'installations de stockage de déchets inertes (ISDI) dans le département. Le Plan départemental de gestion des déchets de chantier du BTP préconise la mise en place d'ISDI comme alternative au remblaiement de gravières qui comporte d'importants risques environnementaux.

C'est pourquoi, en complément de la solution de collecte retenue, nous préconisons la mise en place d'une ou plusieurs installations de stockage de déchets inertes (ISDI) sur le territoire du SCOT Nord Toulousain. Dans l'idéal, cette ou ces installations de stockage seront situées à proximité d'un point d'apport volontaire de déchets inertes afin d'en limiter les déplacements.



ISDI dans le Lot (Préfecture du Lot)

Depuis mars 2006, ces installations sont soumises à une autorisation préfectorale (art. L 541-30 du Code de l'environnement). Mais contrairement aux installations classées pour la protection de l'environnement, cette démarche administrative ne nécessite pas d'étude d'impact, d'étude de danger ni d'enquête publique. Un arrêté du 15 mars 2006 fixe les règles d'exploitation du site. Les ISDI pourront être exploités par les collectivités, par DECOSSET ou par un opérateur privé.

Une étude sera nécessaire afin d'évaluer le nombre d'ISDI et leur capacité d'accueil. Il serait utile de rencontrer les exploitants d'installations de valorisation et de stockage de déchets inertes proches du SCOT Nord Toulousain : CASSIN TP, AMBROMAT, Midi-Pyrénées Granulats, Gravier Garonnais, afin d'étudier les quantités de déchets inertes provenant du SCOT et de mieux connaître le déficit en capacité de traitement.

4 Améliorer la valorisation des cartons en mettant en place une collecte sélective

Le tri et le recyclage des cartons sont moins coûteux pour la collectivité que leur incinération.

Les cartons des commerçants sont en général collectés avec les ordures ménagères résiduelles et sont traités dans l'usine d'Econotre à Bessières. L'expérience du SIVOM de Fronton et de la Communauté de communes de Villemur en matière de collecte sélective des cartons par apport volontaire, pourrait être déployée sur l'ensemble du territoire du SCOT Nord Toulousain.

Les cartons sont apportés par les entreprises à des points d'apport volontaire ou stockés dans une benne placée deux fois par mois en centre ville. Cette collecte est complémentaire des déchetteries et concerne la cible des commerçants en ville. Le carton ainsi trié peut être recyclé.

Le coût du recyclage du carton est moins important que le coût de son incinération. Afin d'optimiser les dépenses liées à la collecte des cartons des commerçants, la solution de l'apport volontaire semble efficiente.

A titre d'exemple, à Blagnac (31), les commerçants déposent leurs cartons pliés à côté des bacs de collecte. Les cartons sont collectés par des tournées spécifiques. En collectant 250 tonnes par an de cartons et en les faisant recycler au lieu de les faire incinérer, la Mairie de Blagnac réalise une économie de 20 000 € HT par an.

Sur le territoire du SICOVAL, une collecte spécifique des cartons a été mise en place depuis le 7 janvier 2008 pour les professionnels hors zones d'activités. La collecte s'effectue 1 fois par semaine le jeudi de 16 h à 23 h. Trente tonnes de cartons sont collectés dans le cadre de cette prestation.

Collecte des cartons des professionnels du SICOVAL hors zones d'activité



Cartons pliés en vrac



Collecte par le SICOVAL



Centre de tri SITA à plaisance du TOUCH

Filières de recyclage spécifiques

Conclusion

L'étude sur les déchets des entreprises du SCOT Nord toulousain a permis de soulever des problématiques relatives à la gestion des déchets et de proposer des solutions pour les résoudre.

Ces solutions doivent être validées par les élus. En fonction des décisions prises, un groupe de travail pourra être constitué. Il aura pour objectif d'assurer le suivi des décisions prises par les élus du SCOT. Il intégrera les élus du SCOT, DECOSET, les collectivités compétentes en matière de déchets, les chambres consulaires, et éventuellement l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et l'ADEME.

Lorsqu'une solution adoptée implique un changement de comportement de la part des entreprises, un effort de communication sera nécessaire.

Enfin, comme en Bourgogne, le groupe de travail pourra élaborer une charte résumant l'engagement des différents acteurs : les collectivités, les entreprises, les chambres consulaires.

En attendant la mise en place de solutions décidées par les élus locaux, les professionnels pourraient être informés des solutions existantes, aussi bien les services rendus par les collectivités que les prestations privées.

Annexe 1

Lexique

ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie.

CCIT : Chambre de commerce et d'industrie de Toulouse

CMA : Chambre de métiers et de l'artisanat

DI : déchets inertes

DIB : déchets industriels banals

DTQD : déchets toxiques en quantités dispersées

DMS : déchets ménagers spéciaux

ISDI : installation de stockage de déchets inertes

OM, OMR : ordures ménagères résiduelles

ORDIMIP : Observatoire des déchets industriels de Midi-Pyrénées

SCOT : schéma de cohérence territorial

TEOM : taxe d'enlèvement des ordures ménagères

VHU : véhicule hors d'usage

Annexe 2

L'environnement économique. Généralités.

Comme nous l'évoquons dans le document de présentation du projet d'étude, le territoire du SCOT Nord se situe entre deux grands pôles économiques que sont les agglomérations toulousaine et montalbanaise.

- L'agglomération toulousaine attire l'essentiel des PME et aussi la quasi intégralité des grands projets commerciaux.
- L'agglomération montalbanaise possède des zones d'activités importantes Montauban Nord et Albasud.

De plus, les créations d'un centre logistique de niveau régional à Montbartier (82) et d'une zone d'activité de plusieurs centaines d'hectares à Saint Sulpice sur Tarn en limite du Pays Tolosan incitent les élus et les professionnels à trouver sur le SCOT Nord des complémentarités à ces grands projets. Il s'agira de se positionner sur une offre différente et non pas directement concurrente.

Le SCOT Nord a bien entendu des arguments à faire valoir avec Eurocentre à Castelnau d'Estretfonds et la présence de pôles de proximité que sont Merville-Grenade, Fronton, Montastruc la Conseillère. Sans oublier Villemur sur Tarn avec sa tradition industrielle mais qui est en train de vivre la fermeture de l'entreprise Molex et la perte de près de 300 emplois directs.

L'accueil d'entreprises en zone d'activité

Nous souhaitons simplement ici rappeler les premières conclusions et orientations du travail mené par la société Opéra en charge du STIE du Pays Tolosan.

a) Les disponibilités actuelles

Le document de présentation du 25 janvier 2010 aux élus locaux fait apparaître une disponibilité de foncier d'une trentaine d'hectares répartis sur 12 sites.

Avec l'émiettement de l'offre, les surfaces disponibles ne pourront concerner que des projets commerciaux ou artisanaux de petite taille, entreprises potentiellement intéressées par des déchetteries locales.

Cette disponibilité est à rapprocher des 169 hectares déjà occupés en zone d'activité (hors Eurocentre).

Les disponibilités se situent sur :

Le canton de Villemur avec 12 ha (Labejau 3 ha, Pechnaucquié 1ha et la Magdelaine 8 ha)

Les coteaux du Girou avec 7 ha (l'Ormière 2.41 ha, Piossane 0.2ha, Le Colombier 4.33ha)

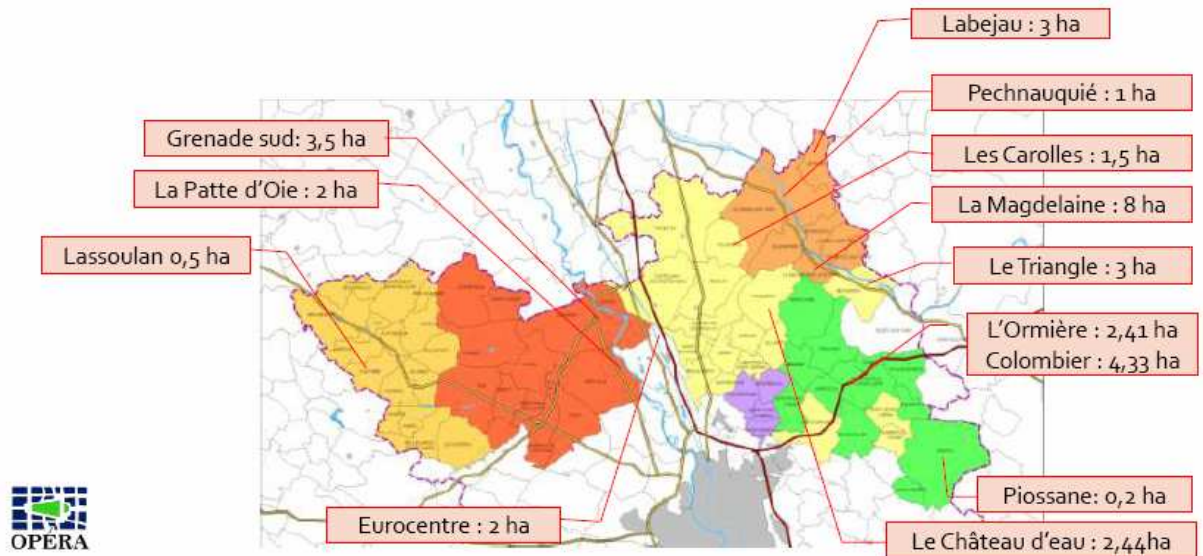
Save et Garonne avec 5.5 ha (Grenade Sud 3.5ha et La Patte d'oie 2ha)

Bessières avec 3 ha (le Triangle).

Canton de Cadours 0.5 ha (Lassoulan)

Vacquières 2.44ha (le château d'eau)

Villaudric 1.5 ha (les Carolles)



b) Les projets du territoire (janvier 2010)

Le STIE fait état des perspectives suivantes :

Secteur Cadours 10 ha

Secteur Daux Montaigut 10 ha

Secteur Grenade 18 ha (hors ha commerciaux)

Secteur Fronton 8 ha (extension de la Dourdenne)

Secteur Villemur - Bessières 50 ha (20 ha sur Villemur hors 8 ha pour le projet Labinal et 30 ha sur Bessières)

Secteur Coteaux du Girou 9 ha

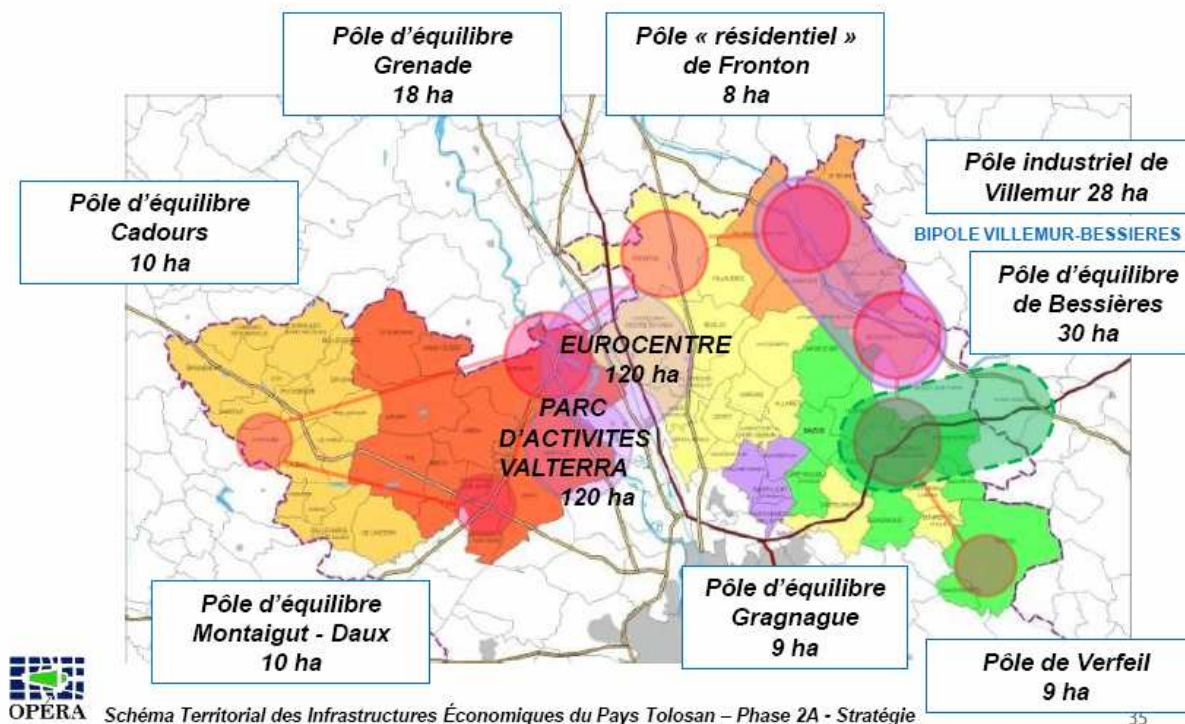
Le territoire accueillera en plus deux projets d'envergure régionale : l'extension d'Eurocentre (120 ha) en partie sur Castelnau d'Estretfonds et Valterra (120 ha) sur Grenade/Merville.

Ces deux projets sont susceptibles d'accueillir des entreprises de taille importante donc pouvant normalement mettre en œuvre des solutions de traitements ou de collectes des déchets. Une réflexion particulière sur ces deux projets sera peut être nécessaire.

En résumé, en considérant les capacités d'accueil actuelles et futures, nous obtenons :

Intercommunalité	Disponibilités actuelles	Projets	Total
Secteur Merville Grenade	5.5 ha	18 ha	23.5 ha
Secteur Cadours	0.5 ha	10 ha	10.5 ha
Secteur Villemur Bessières	15 ha	50 ha	65 ha
Fronton	0	8 ha	8 ha
Secteur Coteaux du Girou	7 ha	9 ha	16 ha
Verfeil		9 ha	9 ha

Deux grands pôles apparaissent : Villemur / Bessières avec 65 ha et Save et Garonne / Cadours avec 34 ha pour l'accueil de zones d'intérêt local.



L'accueil d'entreprises hors zone d'activité

Il convient de rappeler également que l'activité économique n'est pas « cantonnée » aux seules zones économiques du territoire. Elle est même majoritairement présente dans le tissu urbain ou hors zone d'activité. A titre d'exemple, dans sa deuxième contribution sur le SCOT Nord, la Chambre de Métiers avait relevé que seulement 7.33% de l'artisanat était domicilié en zone d'activité.

Lors de la rencontre de synthèse des réunions de bassin de vie le 22 juin 2010 en vue de l'élaboration du DOG du SCOT Nord, il a été indiqué « l'importance de développer l'activité économique en tissu urbain mixte ». Il faut donc prévoir, là où l'urbanisation va se développer, l'arrivée d'activités économiques et des réponses adaptées en matière de collecte des déchets des professionnels.